



Changement de régime matrimonial

Par **Malko95**, le **19/07/2010** à **22:29**

Bonjour, rnJ'ai un problème à vous exposer. rnmon père a été marié une première fois et a eu 2 enfants. Ils ont divorcé et s'est remarié. De ce second mariage est né un autre enfant. rnIls sont actuellement marié sous le régime légal et souhaiteraient modifié ce régime et passé au régime universel puisqu'ils ont acquis un bien immobilier et ont des actifs. Ils ne veulent pas adopter la clause d'attribution intégrale au conjoint survivant. C'est uniquement pour pouvoir vendre la maison sans l'accord des enfants.rnLe notaire doit donc adresser une lettre recommandée aux 3 enfants. Cependant, un des enfant n'a pas d'adresse fixe connue. rnLa mère de cet enfant a une adresse. rnPeux t'on envoyer la lettre recommandée à cette adresse sachant qu'elle a des contact avec son fils. rnQue se passe t-il si elle refuse la lettre ou si le courrier revient en NPAI. rnLe recours a un avocat est-il nécessaire ? Les délais sont ils longs ? rnQuels sont les autres recours ? rnJe vous remercie de me répondre le plus rapidement possible. rnMes parents sont un peu perdus.